

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOU****SEANCE DU 07 JUILLET 2025**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 14 + 3 **PROCURATION**

L'an deux mille vingt-cinq et le 07 du mois de juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la commune sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

*Présents* : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, ALBALADEJO Joseph, LECTEZ Laurence, GRANDO Daniel., FEDERICO Fatiha, LACROUX Charles, RAMIREZ Anne-Marie, LAFITTE Patrick, ROUCOLLE Lilian., LIRONCOURT Agnès,

*Absents ayant donné procurations* : Mme FORNELLI Sandra à Mme COGEZ Aline, Mme BOLASELL Claire-Marie à M. MANAS Christophe, Mme SABARDEIL Manon à Mme LIRONCOURT Agnès.

*Absents* : M. GERBOLES Henri., M. COLARD Lionel

*Le quorum est atteint*

*Mme Valérie LISSARRE a été désignée secrétaire de séance*

**DEL07202513****OBJET : Attribution d'une bourse au permis**

Monsieur le Maire laisse la parole Mme Sandra Fornelli, adjointe au CCAS qui rappelle la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2018 rectifiée par délibération du 29 Mai 2018, qui définit les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile.

**Vu** le code général de collectivités territoriales,

**Vu** le dossier déposé par Mme GHOUNOU Myriam

**Considérant** que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation et à la lutte contre l'insécurité routière,

**Considérant** que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes,

**Considérant** que la commission de la bourse au permis a émis un avis favorable au dossier de Mme GHOUNOU Myriam

Où l'exposé de Mme Sandra Fornelli, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur cette demande après avis favorable de la commission.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **ACCEPTTE** l'aide au permis en faveur de Mme GHOUNOU Myriam
- **RAPPELLE** que le montant de l'aide est de 500 € pour chaque candidat.
- **DIT** que le bénéficiaire est soumis en contrepartie à réaliser une activité d'intérêt collectif d'une durée de 20 heures
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Extrait certifié conforme,  
Le Maire,**



**C. MANAS**